

Le seul monument en quelque sorte commémoratif de cette solennité religieuse, quoiqu'il soit antérieur de deux ans à la proclamation du dogme, mais qui, le jour de la fête, fut brillamment illuminé, c'est le clocher qui porte actuellement à son sommet la statue de la sainte Vierge. Nous n'avons pas à faire le procès de cette construction au point de vue de l'art, nous la laissons pour ce qu'elle vaut. Nous n'entrerons pas non plus dans l'examen des règles liturgiques, qui n'admettent pour couronnement terminal des clochers que la croix seulement; point important cependant et dont il faut tenir compte; constatons simplement l'intention qui a présidé à cette exhibition. Cette intention, où il ne faut voir qu'un zèle méritoire sans se préoccuper d'autre chose, sera religieusement respectée dans son but final : à savoir que l'image de Marie doit dominer à jamais notre ville comme un phare protecteur. Et c'est dans ce sens que s'exprime la Commission de Fourvière dans son dernier compte-rendu, par l'organe de son honorable président.

La question sera donc résolue affirmativement quant au maintien de la prééminence de la statue : il restera à déterminer la forme du support. (1) Des études ultérieures seront nécessaires pour concilier le respect dû à cet ancien souvenir avec les exigences des constructions nouvelles ; car il faut à tout prix conserver intacte l'ordonnance du futur édifice.

Trois projets se présentent naturellement à l'esprit : un clocher ou campanile isolé, un phare, une colonne.

(1) Ce n'est pas l'effigie du souverain que l'on place au faite de son palais, c'est son étendard, emblème de la puissance et de la souveraineté. L'architecte n'avait donc pas à chercher de quelle manière il placerait la statue de la Sainte-Vierge à l'extérieur du monument qu'on devait lui élever, il a réservé ses magnificences pour l'intérieur,